

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de Chapais a adopté en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ chapitre C-19) le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'horaire suivant :

JOUR	DATE DE LA SÉANCE	HEURE
Mardi	19 janvier 2021	19 h
Mardi	16 février 2021	19 h
Mardi	16 mars 2021	19 h
Mardi	20 avril 2021	19 h
Mardi	18 mai 2021	19 h
Mardi	15 juin 2021	19 h
Mardi	20 juillet 2021	19 h
Mardi	17 août 2021	19 h
Mardi	21 septembre 2021	19 h
Mardi	5 octobre 2021	19 h
Mardi	16 novembre 2021	19 h
Mardi	14 décembre 2021	19 h

DONNÉ ET SIGNÉ à Chapais, ce 16^e jour du mois de décembre 2020.



Mariève Bernier
Directrice générale et greffière